

3 Mai 1953



Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de trois Adjoints

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 3 du mois de Mai, à 9 heures, 30 du matin, les membres du conseil municipal de la commune de Rezé - les Hauts proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 26/4/1953 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

étaient présents M. M. les conseillers municipaux :

Bénézet Georges	Blancher Alexandre
Cassard Joseph	Ellire Etienne
Dean Marcel	Pedon René
Giljean Felicien	Houe Yvonne Claire
Lortin Josephine	Marchais J. P.
Herrand Emile	Boutin Arthur
Barbo Henri	Messien Felix
Dupont Marcel	Fennaneac H. Jean
Collet Henry	Vignais Jean
Babin Auguste	Saton René
Bretin Amande	Cassard Raoul
Guillard René	Fariche Guy
Hemon Gisèle	Quirion Jean.
Biron Henri	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bénézet, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : M. M. Bénézet, Cassard, Dean, Giljean, Lortin, Herrand, Barbo, Dupont, Collet, Babin, Bretin, Guillard, Hemon, Biron, Blancher, Ellire, Pedon, Houe, Marchais, Boutin, Messien, Fennaneac H., Vignais, Saton, Cassard R., Fariche, Quirion dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. M. Marchais J. P. le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. M. Bretin Amande.



Election du Maire

1er tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

M. Bénézet Georges	quatorze voix	14
M. Babin Auguste	cinq "	5
M. Plancher Alexandre	quatre "	4
M. Vignars Jean	trois "	3
M. Cassien Félix	une "	1

M. Bénézet Georges ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Election du 1er Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Georges Bénézet élu Maire, à l'élection du 1er adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12



ont obtenu : M^r le Docteur Collet Henry quatorze voix 14
 M^r Fretin Maurice cinq " 5
 M^r Lignais Jean trois " 3
 M. le Docteur Collet Henry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Le 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	8
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

ont obtenu : M^r Cassard Raoul quatorze voix 14
 M^r Guillard René cinq " 5
 M. Cassard Raoul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

Election du 3^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	8
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

ont obtenu : M^r Merriand Emile quatorze voix 14
 Mme Hemon Gisèle cinq " 5

